



# BULLETIN JURIDIQUE DU PRATICIEN HOSPITALIER

## NUMÉRO 108



Éditeur : LEH Édition

[www.leh.fr](http://www.leh.fr)

Le bulletin juridique du praticien hospitalier

Parution : mai 2008

Format : 0 x 0 mm

ISSN : 1625-4104

Prix : 13 € TTC

Pour commander :

[www.leh.fr](http://www.leh.fr) ou [info@leh.fr](mailto:info@leh.fr) ou tél. 05 56 98 85 79.

### Présentation

## Le Bulletin juridique du praticien hospitalier

numéro 108, mai 2008

### A propos des agences régionales de santé (ARS)

L'idée de substituer aux ARH, qui furent créées par une ordonnance du 24 avril 1996, des ARS, n'est pas absurde. Rassembler sous une même puissance tutélaire les autorités sanitaires et médico-sociales participe d'une bonne résolution. Mais, voilà, c'est sans compter sur les intérêts particuliers, les partis et les coalitions du refus de réformer, les corporations des acquis. Au lieu de supprimer les services préfectoraux des DDASS et des DRASS, va-t-on les conserver ? Au lieu de rassembler les financeurs et les financés, va-t-on les opposer ?

Tout d'abord, ne faudrait-il pas répondre à cette question : que veut-on des ARS ? Est-ce un relais étatique ? Est-ce une autorité régionale ? Est-ce une autorité de pilotage ou un organisme de gestion ?

Et si des ARS pouvaient être seulement des relais étatiques pour une mission de pilotage ? Dès lors, les ARS devraient regrouper les DRASS et DDASS et ne relever que du ministre chargé de la Santé au travers d'une Agence nationale de santé, qui se substituerait aux différents services du ministère et en particulier à la Direction des hôpitaux et de l'offre de soins ainsi qu'à la Direction générale de la santé. Une simplification des services étatiques serait alors réalisée, permettant l'exercice d'un arbitrage indispensable entre les offreurs de soins et ceux qui les financent.

Les services préfectoraux reviendraient à leur origine, c'est-à-dire le contrôle et la sanction. Mais c'est bien trop simple pour être retenu par les excellences qui nous gouvernent.

**Adresse de livraison**

Nom, Prénom

Établissement

Fonction

Adresse

CP

Ville

Tél.

Fax

E-mail

**Adresse de facturation**

Nom, Prénom

Établissement

Fonction

Adresse

CP

Ville

Tél.

Fax

E-mail

Je souhaite m'inscrire à la lettre d'information et la recevoir gratuitement par mail (merci de renseigner votre adresse mail dans le champ ci-dessus).

<b>Oui, je souhaite commander</b> <i>indiquez la référence ISBN ou le titre de chaque ouvrage</i>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Qté</b>	<b>Montant</b>

**Mode de règlement**

- par chèque à l'ordre de LEH
- par virement administratif
- paiement à réception de la facture
- CB commande et paiement en ligne sur [www.leh.fr](http://www.leh.fr)

**Date:**

**Signature:**

**Cachet:**

**Frais de port, pour 1 livre: 7,18 €  
pour 2 à 10 livres: 12,53 €  
au-delà: nous consulter**

**Frais de port  
(tarifs France  
Métropole)**

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

Retrouvez l'ensemble de nos ouvrages et revues sur [www.leh.fr](http://www.leh.fr)



Virements administratifs acceptés, facture détaillée en 3 exemplaires fournie sur simple demande. Le bon de commande, dûment complété, est à retourner par télécopie ou par courrier à l'adresse suivante:

**LEH Édition • 253-255, cours du Maréchal-Gallieni • 33000 Bordeaux**  
Téléphone 05 56 98 85 79 • Télécopie 05 56 96 88 79 • [info@leh.fr](mailto:info@leh.fr) • [www.leh.fr](http://www.leh.fr)